

CERTIFICATION COMPLEMENTAIRE DISCIPLINE NON LINGUISTIQUE

SESSION 2012

RAPPORT DE JURY

La session 2012 confirme l'intérêt que suscite l'examen de certification complémentaire chez les enseignants des disciplines non linguistiques de l'académie de Bordeaux. Le nombre de candidats présents à la session 2012 connaît un léger recul (moins 9 candidats) par rapport à la session 2011 mais avec 107 candidats, il reste à un niveau très satisfaisant. Le vivier de professeurs habilités à enseigner une discipline non linguistique en langue vivante étrangère continue donc à s'étoffer et à se diversifier aussi bien dans l'enseignement général que dans l'enseignement technologique, technique et professionnel. Avec au total 23 disciplines non linguistiques, l'éventail est très large. Force est de constater que les disciplines d'enseignement général et technologique totalisent à elles seules 80% des candidats. Les disciplines non linguistiques les plus représentées cette année sont l'histoire-géographie, les sciences physiques et les mathématiques. Comme les autres années, l'anglais et l'espagnol se partagent la quasi-totalité des candidats. Notons qu'avec 38% des candidats, l'espagnol enregistre une forte hausse par rapport à la session 2011. L'anglais en compte 57% et, l'allemand, l'italien se partagent les 5% restants.

L'augmentation considérable du nombre de professeurs admis à l'examen de certification complémentaire contribuera grandement à la mise en place de la politique académique des langues vivantes qui vise à étendre les enseignements de disciplines non linguistiques en langues étrangères à un plus grand nombre de lycées et de collèges, et ce même en dehors du cadre des sections européennes ou de langues orientales.

Le taux de réussite s'élève à 69% cette année. Il est donc en hausse de quatre points par rapport à 2011. 74 candidats ont obtenu des notes égales ou supérieures à 10. Le jury a assisté à de nombreuses prestations de bonne voire de très bonne qualité (39 notes égales ou supérieures à 13 sur 20). Les candidats admis ont tous fait preuve d'une maîtrise de la langue étrangère se situant au moins au niveau B2 du Cadre européen commun de référence pour les langues dans les domaines de la compréhension, de l'expression orale en continu et en interaction. Ils disposaient par ailleurs de connaissances solides du fonctionnement des sections européennes ou de langues orientales ainsi que des programmes officiels propres à chaque discipline. Le jury tient à saluer le soin apporté par la plupart des candidats à la constitution des dossiers et à la préparation des exposés. Rappelons ici que chaque candidat doit obligatoirement fournir un dossier. Celui-ci n'est certes pas évalué par le jury mais son élaboration est une étape importante dans la préparation du candidat.

La maîtrise insuffisante de la langue étrangère, la méconnaissance du lexique spécifique à la discipline non linguistique et/ou la méconnaissance des textes officiels voire des programmes officiels de la discipline et l'absence de réflexion sur l'intérêt que présente pour la discipline non linguistique le fait d'être enseignée en langue étrangère ont toutefois amené le jury à ajourner 33 candidats.

Rappelons que l'examen est constitué d'une épreuve orale de trente minutes maximum qui s'appuie en partie sur le rapport que le candidat aura remis en déposant sa demande d'inscription à l'examen. L'épreuve débute par un **exposé du candidat de dix minutes maximum, suivi d'un entretien avec le jury, d'une durée de vingt minutes maximum, qui s'effectue, en tout ou partie, au choix du jury, dans la langue étrangère dans laquelle le candidat souhaite faire valider sa compétence.**

Lors de l'exposé qui prend appui sur la formation universitaire et/ou professionnelle, le candidat fait également état de son expérience et de ses pratiques personnelles, dans le domaine de l'enseignement ou dans un autre domaine, notamment à l'occasion de stages, d'échanges, de travaux ou de réalisations effectués à titre professionnel ou personnel. Le jury a apprécié les présentations qui faisaient apparaître que la certification complémentaire n'était pas seulement perçue comme la reconnaissance d'un savoir-faire personnel mais bien comme **une compétence à mettre au service des élèves.** Nombreux sont les candidats à avoir fait le choix de présenter leur exposé en langue étrangère.

L'entretien permet au jury d'apprécier

- **la maîtrise de la langue étrangère** (l'aisance dans le maniement de la langue courante, à défaut d'une correction parfaite ; la maîtrise du vocabulaire lié à la discipline enseignée ; la maîtrise du langage de la classe) ;
- **la maîtrise de la bi-culturalité** (savoir expliquer les différences de concepts, leurs connotations éventuellement divergentes, reconnaître le référent culturel derrière la notion ; connaître les différences d'approche de l'enseignement de la discipline dans les deux ou plusieurs pays) ;
- **la connaissance des spécificités de la pédagogie de la discipline enseignée en langue vivante étrangère**, notamment au plan des attentes, de l'attitude face à la langue, des critères d'évaluation, des difficultés d'apprentissage particulières, du choix des thèmes et supports, etc. ;
- **la connaissance du cadre institutionnel des sections européennes ou de langues orientales** ;
- **la capacité à concevoir un projet d'échange (de classe, d'élèves...) dans une perspective interculturelle et pluridisciplinaire.**

Nous conseillons aux futurs candidats de prendre l'attache des services de la DAREIC pour connaître les stages à l'étranger proposés aux professeurs enseignant une discipline non linguistique en langue étrangère.

Ludger HERZIG
Inspecteur d'académie – inspecteur pédagogique régional

Président du jury